

Conditions de prêt

Conditions de prêt des équipements, appareils, dispositifs et matériels

Nous espérons que l'équipement que vous avez emprunté vous sera d'une grande utilité. Chaque équipement est testé individuellement en fonction de vos besoins. Vous ne pouvez pas le prêter, ni le céder à quelqu'un d'autre. Le prêt est enregistré auprès de votre prestataire de santé. C'est le prescripteur – c'est-à-dire la personne qui, au sein des services de santé, a prescrit l'équipement – qui est chargé d'évaluer vos besoins, de faire les essais nécessaires et de vérifier que l'équipement fonctionne.

Le prestataire de santé a le droit de demander un suivi et une nouvelle évaluation des besoins, par exemple si votre état de santé ou vos conditions de logement changent, si vous n'utilisez pas l'aide selon les instructions et le mode d'emploi qui vous ont été donnés ou si la réglementation change. Une nouvelle évaluation peut amener le prescripteur à remplacer l'équipement ou à en demander la restitution.

Mode d'emploi et instructions

Vous devez utiliser, entretenir et nettoyer l'équipement qui vous a été prêté en respectant le mode d'emploi et les instructions individuelles qui vous ont été données par le prescripteur pour que l'appareil fonctionne correctement. Vous ne devez pas faire d'interventions, monter vos propres pièces, ni endommager l'équipement que vous avez emprunté. Aucun accessoire (logiciel inclus), matériel complémentaire ou dispositif extérieur ne doit être monté ou combiné avec l'équipement qui vous a été prêté.

Si l'équipement doit être réparé

Contactez la plateforme de prêt (Hjälpmiddelscentralen) ou le service indiqué ci-dessous. N'utilisez pas l'équipement si vous pensez que le défaut constaté peut affecter la sécurité. En cas d'urgence, contactez le service indiqué ci-dessous.

Sont à votre charge :

- les consommables qui peuvent être achetés dans le commerce, comme les piles et les ampoules
- les coûts liés à l'utilisation de l'équipement, par exemple l'électricité
- le transport de l'équipement pendant la durée du prêt
- la réparation de l'équipement dans le cadre d'un séjour à l'étranger.

Si vous prévoyez de déménager ou de vous absenter pendant une longue période

Prenez contact longtemps à l'avance avec le service indiqué ci-dessous pour obtenir des informations sur les règles en vigueur si vous prévoyez de déménager ou de vous absenter pendant une longue période.

Quand vous rendez votre équipement

L'équipement doit être restitué sans délai, complet et bien nettoyé lorsque vous n'en avez plus l'utilité ou lorsqu'on vous demande de le rendre. Contactez la plateforme de prêt (Hjälpmiddelscentralen) ou le service indiqué ci-dessous pour savoir comment et où retourner votre équipement.

Vous pouvez avoir une responsabilité financière si :

- l'équipement n'a pas été utilisé conformément au mode d'emploi
- les instructions individuelles du prescripteur n'ont pas été respectées
- l'équipement n'a pas été entretenu et/ou nettoyé comme indiqué dans le mode d'emploi
- l'équipement est endommagé au-delà de l'usure qu'implique une utilisation normale
- vous avez perdu votre équipement par négligence
- l'équipement n'est pas restitué à la demande du prestataire de soins
- vous avez abîmé l'équipement emprunté, par exemple en apposant des autocollants, en collant du caoutchouc mousse, en mettant de la peinture ou en fixant des crochets
- vous avez monté ou combiné des accessoires (y compris des logiciels), matériels complémentaires ou dispositifs extérieurs sur l'équipement que vous avez emprunté

Nous vous recommandons de revoir votre couverture d'assurance.

Si vous avez des questions ou s'il y a un problème ou un accident avec votre équipement, contactez le service indiqué ici :

Skriv namn på enhet och kontaktuppgifter.